



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DES MONTS FAUCILLES**

2 Bis le Calais

88220 UZEMAIN

Tel : 09.62.32.38.05

Fax : 03.29.67.65.73

Mail : secretariat.siemf@orange.fr

Compte-rendu de la Réunion du Comité Syndical

Séance du 18 septembre 2021 à 10H

Présents (24) : ANDRE MARIE CHRISTINE - BERNARD LILIANE - BODEZ MICHEL - BRIOT CHRISTOPHE - CLEVY DAMIEN – DEMURGER IGOR – DESBIENDRAS PATRICK - DESGRANGE KARINE - DIDELOT BERNARD - DIDELOT HERVE - GAUDE MICHEL - GOBIN FRANCOIS - HATON CHRISTOPHE - HUMBERT VINCENT - JARRY GISELE - LAN JEAN PHILIPPE - LELARGE PASCAL – MARANDEL FRANCOIS – MIRE ARIEN - MOLIN PASCAL - POIROT BEATRICE – THIERY HERVE – VILLEMEN CORINNE- YILDIRIM PERRINE

Procuration (0) : HILAIRE CAMILLE donne procuration à DESGRANGE KARINE

Absents excusés (4) : MULOT MAGALI - CHRISTOPHE AGNES - CHRISTOPHE PIERRE

Secrétaire de séance : Jean-Philippe LAN

1 - Approbation du compte rendu du 27 mars 2021 - 24 votants

Approuvé sans remarque à l'unanimité des présents

Arrivée de POIROT BEATRICE

2 – Ouverture de poste – 25 votants

En prévision du départ en retraite de l'un des fontainiers au courant de l'année 2022, un appel à candidature a été lancé pour un tuilage à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le grade d'ouverture de poste se fera en fonction du grade actuel de la personne en cas de mutation depuis une autre collectivité.

Vu les candidats reçus, le candidat retenu actuellement agent de la fonction public territorial possède le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le comité syndical, à l'unanimité des présents, décide l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2022.

3 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau – 25 votants

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après consultation de ce rapport, le comité syndical, à l'unanimité des présents, approuve le RPQS 2020.

4 – Fermeture provisoire de compteur – 25 votants

Suite à la demande de plusieurs abonnés qui ont fait la demande de fermeture d'un compteur provisoirement (lors de mise en vente de maison ou par des héritiers lors de décès principalement). Il est proposé de mettre en place ce service et d'en fixer le tarif à 100 € HT (somme de 2 années de prime fixe).

Le comité syndical, à l'unanimité des présents, approuve la décision.

7 - Informations et questions diverses :

Renouvellement de canalisations sur les communes de Bonvillet, Charmois et Senonges : les travaux sont terminés et en attente de la réception de chantier définitive.

Source de la Xatte : Mme Cachet Marly, hydrogéologue, a été missionnée pour connaître l'état actuel de la source (obligatoire tous les 10 ans) avant de lancer l'appel d'offre pour les travaux à réaliser qu'elle avait préconisé lors de son étude réalisée en 2015. Cette mission (étude et rapport) s'élève à un montant de 5 840 € HT.

Il existe différentes façons de réaliser cette étude qui sont à l'heure actuelle au chiffreage (rabattement de la nappe avec descente d'une personne pour analyser la source ce qui permettrait de réaliser les travaux de suite si nécessaire ; inspection par un robot-sous-marin qui n'impacterait pas le pompage mais qui pourrait nécessiter une seconde intervention si des travaux sont nécessaires).

Etude pour le prochain programme pluriannuel : l'assistance à maîtrise d'œuvre a été confié à l'Aide Technique Départementale, le prochain rendez-vous afin de se rendre sur les secteurs concernés aura lieu le 28 septembre. La prochaine étape sera le lancement d'un appel d'offre pour qu'un bureau d'étude établisse le nouveau programme.

La séance est levée à 10h45.

Le président,
Vincent HUMBERT

